



QUESTIONS & RÉPONSES – RÉFECTION DU PONT-0019

Dernière mise à jour : 26 septembre 2025

1. QUI EST RESPONSABLE DU PONT-0019?

- Le gouvernement du Québec, par l'entremise du MTMD, est responsable de la structure du pont (entretien, réparation, fermeture, réouverture).
- La Municipalité de Berry est responsable uniquement de la surface de roulement.
- La Municipalité ne peut ni ordonner les travaux, ni lever une interdiction de circulation.

2. QUEL EST LE RÔLE DE LA MUNICIPALITÉ DANS CE DOSSIER?

Même sans pouvoir décisionnel, la Municipalité :

- Intervient régulièrement auprès du MTMD.
- Représente les intérêts des citoyens.
- Propose des mesures d'atténuation.
- Fait valoir les impacts locaux et les besoins de la communauté.

3. QUELLES DEMANDES LA MUNICIPALITÉ A-T-ELLE FORMULÉES AU MTMD?

Depuis janvier 2024, la Municipalité demande notamment :

- Un chemin de contournement ou un pont temporaire.
- Une consultation citoyenne avant le chantier.
- Une planification rigoureuse pour limiter les délais.
- Une gestion adéquate du chemin de détour (signalisation, entretien, abat-poussière).
- Un dédommagement pour les impacts subis.
- Des suivis clairs et réguliers et une amélioration des communications du Ministère avec la population.

4. QUELLES DÉMARCHES LA MUNICIPALITÉ A-T-ELLE ENTREPRISES?

- Multiples représentations depuis janvier 2024.
- Diffusion d'un communiqué de presse pour réitérer ses demandes et ses préoccupations. (29 mai 2025).
- Adoption d'une résolution unanime au conseil municipal pour réitérer ses demandes et ses préoccupations. (8 juillet 2025).
- Plusieurs signalements au 511 concernant l'entretien du détour.

- Discussions avec le Centre de services scolaire pour permettre l'utilisation d'une route municipale alternative pour le transport des élèves (août 2025).
- Rencontre avec le MTMD régional et la députée provinciale pour réitérer ses demandes et tenter d'obtenir un engagement écrit quant au respect des délais de fin des travaux. (16 septembre 2025).
- Obtention de contacts hebdomadaires avec le MTMD depuis septembre 2025.

5. QUELLE A ÉTÉ LA RÉPONSE DU MTMD SUR LE PONT TEMPORAIRE?

- Un pont temporaire retarderait la reconstruction de deux ans, car il faudrait acquérir des terrains et obtenir des autorisations de la CPTAQ.
- Le MTMD juge que l'état actuel du pont est préoccupant et que les travaux doivent se faire rapidement pour éviter un risque de fermeture complète.
- La construction d'un chemin de déviation ajouterait au moins cinq semaines et possiblement deux années de chantier supplémentaires.
- L'entretien du chemin de détour est pris en charge par l'entrepreneur mandaté par le MTMD.

6. QU'EN EST-IL DES COMMUNICATIONS AVEC LE MINISTÈRE?

- Le MTMD s'était engagé en décembre 2024 à une communication transparente et à consulter les intervenants locaux.
- Malheureusement, certaines difficultés ont été rencontrées au départ :
 - L'avis sur le début des travaux est parvenu tardivement.
 - Les citoyens et la Municipalité ont longtemps été référés au 511 pour des suivis.
 - La Municipalité a dû initier plusieurs rencontres et démarches publiques.
- Depuis fin août 2025, un contact régulier avec un représentant régional du MTMD a été établi et nous espérons que cela permettra d'améliorer la situation.
- Malgré tout, notre équipe demeure mobilisée et engagée à réduire les impacts au maximum et à trouver, avec les autres acteurs impliqués, les meilleures solutions possibles.

7. QUELS SONT LES IMPACTS DE LA FERMETURE DU PONT?

- 59 km du réseau routier de Berry (sur 83 km) sont situés au nord du pont.
- Détours quotidiens de 100 km ou plus pour certains citoyens.
- Jusqu'à 2 heures de transport scolaire supplémentaires par jour pour certains élèves.
- Impacts pour la Municipalité :
 - Dédoulement des coûts pour les élections municipales.
 - Surcoûts pour l'entretien hivernal des chemins.
 - Retards dans la collecte des matières résiduelles.
 - Délais et coûts supplémentaires pour les services d'urgence.
 - Location d'équipements (niveleuse, etc.).
 - Retards dans l'épandage d'abat-poussière.
- Malgré tout, la Municipalité demeure mobilisée pour réduire les impacts au maximum.

8. QUI PREND LES DÉCISIONS FINALES DANS CE DOSSIER?

- Toutes les décisions appartiennent au MTMD.
- La Municipalité agit comme représentante de ses citoyens, mais elle ne peut pas décider des travaux.

9. QUAND LE PONT VA-T'IL RÉOUVRIR ET OÙ EN SONT LES TRAVAUX

- La dernière communication officielle du ministère indique que les travaux se dérouleront jusqu'au 17 octobre 2025.
- Depuis janvier 2024, nous avons à plusieurs reprises tenté d'obtenir un engagement écrit que cet échéancier sera respecté. Nous avons également demandé au ministère d'entretenir une communication transparente, proactive et régulière avec la population de Berry.
- Nous nous attendons donc à ce que le ministère tienne la population au courant et établisse un canal de communication fluide avec les citoyens.